

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, 3011 Berne

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DDPS
CH-3003 Berne

Berne, le 23 février 2026 / VM
Soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse – Arrêté de principe et de planification

Expédition électronique : niklas.tschan@baspo.ch

Soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse – Arrêté de principe et de planification

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Le PLR accueille avec enthousiasme la volonté de la Confédération d'apporter un soutien à la candidature, à la préparation et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse.

Ce projet d'évènement sportif majeur pour la Suisse s'articule selon une vision nouvelle des Jeux misant sur un modèle décentralisé et financièrement équilibré, se reposant sur l'expérience des régions dans l'organisation d'événements sportifs internationaux et des infrastructures existantes répondant aux plus hauts critères d'exigences.

Sur les plans économique et financier, le projet se distingue par son équilibre et sa solidité, reposant sur une forte mobilisation de capitaux privés à plus de 80% et un engagement public limité à 200 millions de francs maximum. Les retombées économiques attendues dépasseront largement l'horizon des Jeux eux-mêmes et peuvent être estimées à plusieurs milliards de francs. Elles bénéficieront en particulier au secteur du tourisme, à l'hôtellerie, aux transports et aux services, tout en favorisant la création de nombreux emplois directs et indirects. Au-delà de l'impact conjoncturel, ce projet constitue un levier durable pour l'économie suisse : il renforcera l'attractivité du pays à l'international, stimulera l'innovation dans des domaines clés tels que les infrastructures, l'événementiel et la durabilité, et contribuera à susciter de nouvelles vocations. De plus, les retombées fiscales estimées (env. 350 mio.) du projet déplaceront largement l'investissement de la Confédération.

Sur le plan sécuritaire, le dispositif envisagé apparaît raisonnable et proportionné. Il s'appuie sur une coordination étroite et éprouvée entre les autorités communales, cantonales et

fédérales qui a déjà fait ses preuves, notamment lors du championnat d'Europe de football féminin organisé en Suisse à l'été 2025.

Enfin, le PLR se félicite de la décision du Conseil fédéral de ne pas soumettre cet arrêté au référendum national, dans la mesure où le projet repose sur des installations réparties dans plusieurs régions et implique des investissements différenciés selon les cantons et les communes.

La candidature de la Suisse en tant que « premier Etat hôte » de Jeux olympiques et paralympiques offre à notre pays la possibilité d'organiser un événement majeur, exemplaire sur les plans économique et financier, tout en étant durable et renforçant la cohésion nationale. La candidature, l'organisation et la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2028 en Suisse doit ainsi être soutenue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le coprésident



Benjamin Mühlemann
Conseiller aux États

La coprésidente



Susanne Vincenz-Stauffacher
Conseillère nationale

Le secrétaire général



Jonas Projer